

DÉCISION du Bureau de la Communauté

DB 2023-045 : Horaires d'ouverture des déchetteries de Chalabre et Quillan en période estivale ou de fortes chaleurs

Le 25 mai 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 24 mai 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Jacques GALY.

En raison de la multiplication des épisodes de forte chaleur en période estivale et de leurs impacts particulièrement sensibles sur les conditions de travail au sein des déchetteries de Chalabre et Quillan, il est proposé d'ouvrir exclusivement ces structures en journée continue :

- au cours des mois de juillet et août ;
- en cas d'épisodes caniculaires précoces ou tardifs en juin ou septembre après l'accord de la Direction.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier les horaires d'ouverture pour les mois de juillet et août et, en cas, d'épisodes caniculaires précoces ou tardifs :

- de la déchetterie de Chalabre :
 - Mardi au vendredi de 8h à 13h30
 - Samedi de 8h à 12h
- de la déchetterie de Quillan :
 - Lundi et samedi de 7h à 12h
 - Mardi au vendredi de 7h à 14h30

Ainsi délibéré à Quillan, le 25 mai 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le
05.06.23
Le Président certifie qu'un extrait de la
présente délibération a été affiché
conformément à la loi, le 05.06.23

